

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETES HOMMES CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETES DAMES **RÈGLEMENT 2026**

Article 1. PRINCIPE

LE CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETES

Il s'adresse tant aux équipes Dames qu'aux équipes Messieurs et Mixtes. Il vise à désigner, chez les unes et les autres, la meilleure doublette de la Fédération Francophone et à attribuer individuellement le titre de championne ou de champion fédéral aux joueuses et joueurs qui la composent.

L'équipe désignée championne sera la première équipe homogène composée de 2 joueurs ou joueuses issus de la F.B.F.P.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les doublettes sont composées

- au minimum d'un joueur ou d'une joueuse de nationalité belge ;
- au minimum d'un joueur ou d'une joueuse affilié à la F.B.F.P. ;
- de joueurs et joueuses régulièrement licenciés à la F.B.F.P. ou à la P.F.V. ;
- de joueurs non suspendus.

Mixage inter provincial F.B.F.P.

Le mixage inter provincial est autorisé.

Mixage F.B.F.P. – P.F.V.

Le mixage inter ligues (F.B.F.P. – P.F.V.) est autorisé.

Non-Résidents (€)

Un seul joueur non résident (€) sera admis par doublette.

Le Championnat Fédéral est directement qualificatif pour le Championnat de Belgique.

Celui-ci qualifie les 32 premières équipes hommes et les 16 premières équipes dames.



CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETES HOMMES CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETES DAMES **RÈGLEMENT 2026**

Article 2. RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETES

La compétition se déroule conformément au Règlement Officiel International de Pétanque (R.O.I.P.), tel que paru dans sa dernière édition (01-01-2021).

DÉROULEMENT DES PARTIES

Tous les matchs se jouent en 13 points.

Il faut noter que le jury de la compétition a le pouvoir de mettre fin, prématurément, aux parties, dont la durée compromet le bon déroulement de la journée.

Dans ce cas, le jury de la compétition informera les équipes concernées qu'après la mène en cours, on en jouera encore une. A l'issue de cette mène le score acquis sera le score final de la partie. En cas d'égalité, on continuera à jouer jusqu'à ce qu'une différence de points soit acquise.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS.

Les équipes doivent venir donner leurs résultats à l'issue de chaque match de poules.

Durant la deuxième phase de la compétition (répartition et élimination directe) les équipes seront tenues de venir donner leurs résultats au secrétariat de la compétition, et ce, dès la fin des parties.

La responsabilité de la table ne peut être engagée en cas de communication erronée de résultat.

TENUE

Dès le début du championnat, joueurs et joueuses sont tenus de porter visiblement une tenue identique (vêtements et/ou survêtements de même texture et coloris).

L'arbitre ou le jury du jour pourront attribuer une dérogation au point précédent en fonction des conditions climatiques.

Le torse nu et les pieds nus ne seront pas admis. (Chaussures fermées obligatoires, espadrilles interdites).

Les pantalons à trous sont strictement interdits même si les trous sont cachés ou obstrués.

Le jean, le bermuda et le short sportif juste au-dessus du genou sont autorisés.

Tous les joueurs qui n'observent pas ces prescriptions seront exclus de la compétition après avoir reçu un premier avertissement de l'arbitre.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES HOMMES CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES DAMES **RÈGLEMENT 2026**

Article 3. PARTICIPATION

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES MESSIEURS/MIXTES

La compétition messieurs/mixtes est réservée aux seules équipes composées de deux hommes ou d'un homme et d'une dame.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES DAMES

La compétition dames est réservée aux seules équipes composées de deux dames.

Les dames ayant disputé le Championnat Fédéral Doublettes Hommes ne pourront participer à la compétition Dames.

RÉSERVES

Lors de la journée nationale, une réserve non nominale peut être introduite dans une doublette, à condition que celle-ci n'ait pas participé au championnat fédéral doublettes (F.B.F.P.) ou à une journée donnant accès au championnat de Belgique (P.F.V.), et qu'elle soit issue de la même province que le joueur remplacé.

LICENCE

Les joueurs et les joueuses doivent être en possession de leur licence pour tous les championnats fédéraux.

En cas d'absence de licence et sur présentation d'une pièce d'identité, le joueur ou la joueuse se trouvant sur le listing fédéral pourra participer au championnat moyennant le versement d'une amende de 20 euros à la caisse du championnat.

Article 4. DATE

Le Comité de la F.B.F.P se réserve annuellement le choix de la date du championnat fédéral.

Article 5. PROTECTION

La compétition est protégée au niveau fédéral

- Pour la journée du samedi.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES HOMMES CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES DAMES **RÈGLEMENT 2026**

Article 6. DROIT D'EXPLOITATION

La F.B.F.P. peut exiger un droit d'exploitation au prorata du nombre de participants.

Article 7. INSCRIPTIONS

PRÉALABLEMENT :

Les inscriptions seront reçues par l'entremise des joueurs eux-mêmes **UNIQUEMENT** via le [formulaire en ligne](#) sur le site de la F.B.F.P.

Celles-ci seront impérativement clôturées le dimanche précédant la compétition à 19h00 au plus tard.

LE JOUR DE LA COMPÉTITION :

Régularisation et vérification des licences et du port des tenues.

Le montant de l'inscription est fixé à 7,00 € par joueur ou joueuse.

Hommes & Mixtes

Les équipes inscrites doivent se présenter, le jour de la compétition, pour la régularisation et le paiement de leur inscription, au secrétariat du C.F.D. entre 7h30 et 8h45.

Le secrétariat ne sera plus accessible passé 8h45.

Dames

Les équipes inscrites doivent se présenter, le jour de la compétition, pour la régularisation et le paiement de leur inscription, au secrétariat du C.F.D. entre 09h15 et 10h00.

Le secrétariat ne sera plus accessible passé 10h00.

Article 8. FORMULE

HOMMES & MIXTES

La journée du samedi comporte deux phases :

PREMIÈRE PHASE (SAMEDI)

La première phase débute à 9h00 précises en poules de quatre (ou de trois si grille incomplète).

Les poules sont constituées par tirage au sort en évitant d'avoir plus de deux doublettes d'un même club (homogène) dans une même poule.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES HOMMES CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES DAMES **RÈGLEMENT 2026**

DEUXIÈME PHASE (SAMEDI)

A la sortie des poules, les équipes sont réparties en fonction du nombre de victoires :

- 2 Victoires : Élimination directe (Arrêt des parties après les seizièmes de finale joués en 1^{ère} catégorie).
- 1 et 0 victoire en 2^{ème} catégorie : élimination directe et continue jusqu'à son terme.

PHASE FINALE (DIMANCHE)

- 8^{ème} de finales (9 heures) : poules (2 victoires qualifiés pour les ¼ de finales)
- ¼ de finales (13 heures) : Pyramide
- ½ finales (15 heures)
- Finale (17 heures)

Système pyramides dans toutes les catégories.

DAMES

Attention que si le championnat comporte moins de 33 équipes, il se déroulera uniquement le samedi.

PREMIÈRE PHASE (SAMEDI)

La première phase débute à 10h30 précises en poules de quatre (ou de trois si grille incomplète). Les poules sont constituées par tirage au sort en évitant d'avoir plus de deux doublettes d'un même club (homogène) dans une même poule.

DEUXIÈME PHASE (SAMEDI)

A la sortie des poules, les équipes sont réparties en fonction du nombre de victoires et en fonction du nombre d'équipes inscrites.

- 2 Victoires : Élimination directe (Arrêt des parties après les huitièmes de finale)
- 1 et 0 victoire en 2^{ème} catégorie : élimination directe et on joue jusqu'au terme de la compétition.

PHASE FINALE (DIMANCHE)

- ¼ de finales (09 heures): poules.
- ½ finales (14 heures) : pyramide.
- Finale (16 heures)

Système pyramides pour chaque catégorie.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETES HOMMES CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETES DAMES **RÈGLEMENT 2026**

Article 9. BUT

Dans tous les cas, il sera au minimum distant de 50 centimètres de la ligne de fond de terrain.

Article 10. PRIX

MESSIEURS ET MIXTES (BASE 128 ÉQUIPES)

- 1ère catégorie : 32 prix
- 2ème catégorie : 16 prix

DAMES (BASE DE 32 ÉQUIPES)

- 1ère catégorie : 8 prix
- 2ème catégorie : 4 prix
- Les tableaux de prix dames peuvent être aménagés en fonction des inscriptions.

Les prix seront remis sous forme de chèque ou en espèces.

Article 11. DISCIPLINE

INFRACTION

Toute infraction au R.O.I.P. ou au présent règlement relève du Code de Discipline de la F.B.F.P.

ABSENCE

Tout joueur inscrit, absent le jour de la compétition, doit fournir, au secrétariat fédéral, une justification écrite (certificat médical ou attestation patronale) endéans les 5 jours ouvrables suivant la compétition.

En cas de non-respect de cette clause, le joueur se verra interdire la participation, l'année suivante, aux championnats suivants :

- Elimatoire Provinciale Doublettes (si existante)
- Championnat Fédéral Doublettes
- Championnat de Belgique Doublettes

Cette interdiction de participation sera accompagnée d'une amende dont le montant est spécifié dans le Code de Discipline.

Tout autre justificatif sera examiné par le Comité de Gestion fédéral qui jugera de la recevabilité du motif.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES HOMMES CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DOUBLETTES DAMES **RÈGLEMENT 2026**

DOPAGE

De par son inscription, tout participant s'engage à accepter et à se conformer aux prescriptions qui lui seront données en cas de contrôle anti-dopage.

TÉLÉPHONES PORTABLES

L'usage des téléphones portables est interdit aux joueurs pendant la compétition sur l'aire de jeu.

ALCOOL, TABAC ET SUBSTANCES INTERDITES

Des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués sporadiquement en première et deuxième journée et de manière complète à partir des quarts de finale.

La consommation d'alcool, de tabac, de produits stupéfiants et de substances interdites est strictement prohibée pendant toute la compétition sur l'aire de jeu.

Pour rappel :

- Rappel : depuis le 1er janvier 2025, il est interdit de fumer dans les enceintes sportives et aux abords immédiats.
- Il est interdit de quitter les terrains sans autorisation de l'arbitre.

Article 12. JURY

Le jury est composé, au minimum, de 3 personnes désignées par le Directeur Sportif Fédéral.

Le jury peut prendre toute mesure utile pour assurer la bonne marche de la compétition et peut statuer sur tout cas non prévu au présent règlement, en s'octroyant la possibilité de transmettre tout litige à la Commission de Discipline.

Article 13. SECRÉTARIAT

Le secrétariat du jour est accessible uniquement sur demande.

Critères d'Organisation des Championnats Fédéraux.

Tous les cas non prévus au présent règlement, ainsi que les cas de force majeure sont réglés en premier et dernier ressort par le jury de l'organisation.